lycée polyvalent Bellevue
Haute-Garonne
académie
Toulouse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION

EN SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Réf : loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005

Vu la délibération du Conseil d'Administration du lycée en date du 26 mars 2007 approuvant la convention type ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du lycée en date du 2 décembre 2010 autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention de période de formation en milieu professionnel conforme à la convention type.

Entre les parties désignées ci-dessous,

Le responsable de l'établissement d'origine	*Le responsable de l'établissement d'accueil*
Nom du chef d'établissement : **Etablissement d'origine :** **Adresse :** ▪ **Tél. :** ▪ **mail :**	**D. PERIES** **Proviseur du Lycée Polyvalent Bellevue** 135 route de Narbonne 31400 TOULOUSE **tél** : 05 62 17 30 00 --- **mail** : 0310038y@ac-toulouse.fr
Le responsable légal du stagiaire	*Le stagiaire*
NOM & prénom du/de la responsable légal(e) : Adresse : Téléphone :	NOM & prénom du/de la stagiaire : Date de naissance : ..... Classe : Prendra son repas au Lycée Polyvalent Bellevue : ▪ NON

il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la préparation à l'orientation des élèves, le Lycée Polyvalent Bellevue accepte de recevoir l'élève désigné ci-dessus
le (date) **.....** **Horaire** :.....

- Pendant ses heures de présence au Lycée Polyvalent Bellevue, le stagiaire est soumis au règlement intérieur du Lycée Polyvalent Bellevue. En cas de manquement, le Proviseur du lycée peut mettre fin à son stage, sous réserve de prévenir son chef d'établissement et sa famille.

- L'établissement d'origine fournira au Lycée Polyvalent Bellevue ce document signé par le responsable légal. En cas de problème de santé chronique ou récurrent, la famille du stagiaire en avertira le Proviseur du lycée par pli confidentiel.

- Le stagiaire sera intégré à un groupe d'élèves du Lycée Polyvalent Bellevue dans la/les filière(s) choisie(s) et en suivra les cours conformément à l'emploi du temps de la classe dans laquelle il est affecté. Il pourra effectuer des activités pratiques variées mais ne pourra accéder aux machines, appareillages ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R 234-11 à R 234-21 du code du travail.

- Le transport de l'élève jusqu'au Lycée Polyvalent Bellevue et le retour à son domicile sont de la responsabilité de sa famille. Cependant, le chef de l'établissement d'origine contractera une assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire pour les dommages qu'il pourrait causer dans ses activités ou sur le trajet menant au lycée ou au domicile.

- Si son emploi du temps le nécessite, l'élève peut prendre son déjeuner au Lycée Polyvalent Bellevue. S'il est externe, la famille devra dès son arrivée, pour son repas, acquitter la somme selon le tarif de 4.53€, au service d'intendance du lycée. S'il est demi-pensionnaire, une facturation sera adressée à l'établissement d'origine sur la base de cette convention.

- En cas d'accident ou d'absence de l'élève, le Lycée Polyvalent Bellevue s'engage à prévenir son établissement d'origine dans les plus brefs délais et à prendre, le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposeraient pour assurer sa sécurité ou préserver sa santé.

Fait en double exemplaires à, le :

Le Chef d'établissement d'origine	Le/la responsable légal du stagiaire	Le Proviseur du Lycée Polyvalent Bellevue
		D. PERIES

Mise à jour le 16/01/2026